

**1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et
protocole de la chancellerie de France - BSB
Munich**

de la Chancellerie, Livre IV. 3

[illegible]

Pouvoir de L'Intendant Général du Roy dans l'Ordre des payes, durant l'absence de sa Majesté, à cause de guerre.

Honorable, A tous ceux qui ces présentes lettres ver-
ront, Salut. Comme pendant & durant le temps que
nous pourrions être occupés & absents de nostre Royaume
pour l'expédition de l'entreprise que nous avons pro-
posée & débattue avec vous nostre amour les fois que j'ai
autres bonnes de telles causes & occasions qui pourrions
suyvies & entendues d'un chacun, il soit très requis
de nécessaire, valloir & établir en nostre bonne ville
de vs en chaq supérieurs nostre provision avec certain
nombre de bon & nobles personnes, multiples